

Changement d'adresse

Si vous déménagez, il est important d'informer le gouvernement des États-Unis de votre changement d'adresse.



- Si vous avez un dossier d'immigration ouvert, vous avez l'obligation légale de mettre à jour votre adresse auprès du gouvernement des États-Unis dans un délai de 5 à 10 jours après votre déménagement, en fonction de l'organisme chargé de votre dossier.
- Le gouvernement des États-Unis compte de nombreuses agences d'immigrations différentes, notamment l'EOIR (Executive Office for Immigration Review), les tribunaux de l'immigration (IC) et le Bureau d'appel de l'immigration (BIA), les services relatifs à la citoyenneté et à l'immigration (USCIS) et les services d'immigration et de douanes (ICE). Il se peut que vous ayez différents types d'interactions avec chacune de ces agences.
- En changeant votre adresse auprès des bons organismes, vous serez sûrs de recevoir les documents importants envoyés par courrier, comme les notifications d'audience ou d'entretien.
 - Remarque : changer votre adresse auprès du service des postes (USPS) ne répercutera pas ce changement auprès des agences d'immigration. Vous devez mettre à jour votre adresse auprès de l'USPS et de chaque agence d'immigration avec laquelle vous êtes en contact, séparément.

Comment puis-je changer mon adresse si je suis en cours d'expulsion (tribunal de l'immigration ou Bureau d'appel de l'immigration) ?

- Si vous êtes en cours d'expulsion, vous avez l'obligation légale de mettre à jour votre adresse auprès du gouvernement des États-Unis dans un délai de 5 jours après votre déménagement.
 - N'oubliez pas d'informer les agences appropriées de votre changement d'adresse. Si vous ne le faites pas, il pourrait y avoir des conséquences. Si vous ne vous présentez pas à une audience devant un juge de l'immigration, le tribunal pourrait tenir l'audience sans vous et décider de vous expulser. Vous pourriez alors être expulsé.
 - Vous devez informer le tribunal de l'immigration (IC) ou le BIA (Bureau d'appel de l'immigration) de votre changement d'adresse. Si vous ne savez pas quelle agence traite votre dossier, vous pouvez le vérifier sur le site Web de l'EOIR: eoir.justice.gov.
 - Pour changer votre adresse, vous pouvez remplir un formulaire de changement d'adresse en ligne, le déposer en personne ou l'envoyer par courrier.
 - Pour déclarer votre changement d'adresse en ligne auprès d'un tribunal de l'immigration ou du Bureau d'appel de l'immigration, remplissez le formulaire EOIR-33/IC ou EOIR-33/BIA sur la page respondentaccess.eoir.justice.gov.
 - Pour déclarer un changement d'adresse en personne ou par courrier, suivez les instructions fournies sur la page 2 du formulaire EOIR-33.
 - Remarque : vous devrez aussi envoyer une copie de votre formulaire de changement d'adresse à l'OPLA (DHS) en suivant les instructions sur le formulaire.
 - Tous les formulaires sont disponibles à l'adresse: justice.gov/eoir/eoir-forms.
 - Des traductions sont disponibles en chinois, créole haïtien, espagnol, portugais, punjabi et russe.

*REMARQUE : ce document est fourni uniquement à des fins d'information et ne constitue pas un conseil juridique.
Tous les liens vers des sites Web sont actifs à la date du 24 mai 2024 et peuvent changer.*

Comment puis-je déclarer un changement d'adresse si j'ai un dossier ouvert à l'USCIS ?

- Vous avez l'obligation légale de signaler votre changement d'adresse aux services relatifs à la citoyenneté et à l'immigration (USCIS) dans un délai de 10 jours après votre déménagement.
- Pour changer votre adresse auprès de l'USCIS, vous devez remplir un formulaire de changement d'adresse en ligne ou l'envoyer par courrier.
 - Pour changer votre adresse en ligne, créez un compte à l'adresse myaccount.uscis.gov ou envoyez un formulaire en ligne à l'adresse uscis.gov/COA
 - Pour changer votre adresse par courrier, remplissez le formulaire AR-11, Alien's Change of Address Card, et envoyez-le à l'adresse fournie à la page 2 du formulaire disponible sur uscis.gov/ar-11.
 - Remarque : si vous utilisez ce formulaire, vous devez envoyer un formulaire en ligne séparé pour chaque membre de votre famille inclus dans votre demande d'asile.

Comment puis-je déclarer un changement d'adresse auprès de l'ICE ?

- Les Services d'immigration et de douanes (ICE) sont l'agence chargée de l'application des lois relatives à l'immigration.
- Certaines personnes doivent se présenter régulièrement à l'ICE dans le cadre de leur dossier, d'autres non.
- Si vous devez vous présenter à l'ICE, il est important de vous rendre à votre rendez-vous et de signaler à un officier votre changement d'adresse.
 - Si vous manquez votre rendez-vous, cela pourrait être considéré comme une violation et avoir des conséquences sur votre dossier d'immigration.
- Si vous ne savez pas si vous avez un rendez-vous auprès de l'ICE, si vous devez en prendre un ou en reporter un ou si vous avez des questions concernant le changement d'adresse, consultez la page ice.gov/check-in.

Comment puis-je changer le lieu où se tiendront mes audiences au tribunal de l'immigration ?

- Si vous ne pouvez pas vous rendre à vos audiences parce que le tribunal de l'immigration est trop loin, vous pouvez demander à changer le lieu de vos audiences. Pour cela, vous devez déposer une requête de changement de lieu.
- Une requête de changement de lieu est une demande spéciale et est plus complexe qu'un formulaire de changement d'adresse. Nous vous conseillons de vous faire aider par un avocat.
- Voici quelques informations à prendre en compte lorsque vous déposez une requête de changement de lieu :
 - Une requête de changement de lieu est une demande indépendante d'un formulaire de changement d'adresse.
 - Elle doit être envoyée en même temps que le formulaire de changement d'adresse.
 - Elle doit être soumise en anglais.
 - Elle doit être envoyée par courrier. Elle ne peut pas être remplie en ligne.
 - Elle n'est pas appliquée de façon automatique, mais doit être approuvée par le juge.
 - Si votre requête de changement de lieu n'est pas approuvée, vous devez vous présenter à votre audience à la date et au lieu prévus.
 - Vous pouvez demander au tribunal s'il est possible d'y assister de façon virtuelle, mais le choix sera à la discrétion du juge.
- Surveillez régulièrement votre courrier et le site du système des tribunaux de l'immigration sur eoir.justice.gov pour ne pas manquer des mises à jour sur la localisation de votre tribunal.

Ressources

Pour plus d'informations concernant les déménagements, les changements d'adresse et les requêtes de changement de lieu, l'ASAP (Asylum Seeker Advocacy Project) offre une page de ressources tenue à jour à l'adresse help.asylumadvocacy.org/faqs-moving-traveling

